

### ÉDITO :

Au cours de cette année 2016, le SISCODIPE a non seulement rempli ses missions habituelles d'accompagnement financier des communes adhérentes (effacement de réseaux basse tension, redevance R2), mais également apporté son soutien aux actions de développement durable.

Près de 22 000 € ont ainsi été alloués à des communes qui ont investi dans l'achat de véhicules électriques, l'installation d'horloges astronomiques ou la mise en valeur lumineuse du patrimoine public.

Cela m'a conduit à proposer au Comité Syndical du SISCODIPE du 30 novembre 2016 de poursuivre en 2017 l'aide à ces investissements vertueux. Cette volonté a été actée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce geste politique fort permet de développer les champs d'intervention du SISCODIPE en l'inscrivant dans une démarche écologique mais aussi économique.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter à toutes et à tous une belle année 2017, une année solidaire et fraternelle.

### LES DELEGUES DE YUTZ INSTALLÉS

Lors du Comité Syndical du 30 novembre 2016, les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la Commune de YUTZ, désignés suite aux élections municipales qui se sont tenues en juin 2016, ont été installés.

Les titulaires sont :

- o M. Bruno SAPIN
- o M. Yves DILLIER
- o M. Claude BECKRICH
- o M. Lionel DORVEAUX
- o Mme Marie-Noëlle LUSTIG

Les suppléants sont :

- o Mme Agathe KLAM
- o Mme Julie VAUDEMONT
- o M. Xavier JOST
- o M. André GUIRKINGER
- o M. José BARBOSA

### RECUPERER LA T.V.A

Il est rappelé que, comme par le passé, les communes ayant réalisé des travaux d'effacement sur le réseau concédé de distribution d'électricité (réseau Basse Tension) peuvent récupérer la T.V.A. auprès d'ENEDIS. La procédure reste identique, seule l'adresse d'envoi des dossiers change.

Il suffit de compléter le formulaire de demande, disponible sur le site internet du SISCODIPE (<http://www.siscodipe.fr>) et de l'adresser avec les factures correspondant au détail du décompte général définitif relatif à ces travaux, à l'adresse suivante :

ENEDIS – Direction Régionale LORRAINE  
(A l'attention de Mme LE CORRE)  
2, boulevard Cattenoz  
54600 – VILLERS LES NANCY

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site Internet du SISCODIPE.

Bien entendu, cette procédure de récupération de la T.V.A. ne concerne pas les travaux d'investissement réalisés sur le réseau d'éclairage public. Ces derniers bénéficient cependant du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) selon les procédures habituelles initiées par la Préfecture.

# LE SISCODIPE S'IMPLIQUE DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site Internet du SISCODIPE.

Sur le budget 2016, une enveloppe de 25 000 € a été réservée pour financer des opérations vertueuses de développement durable.

Rappelons que l'aide du SISCODIPE à ses communes membres porte sur trois types d'actions :

- 3 000 € pour l'achat de véhicules électriques : la commune de Nilvange ayant acquis 2 véhicules en 2016 a bénéficié d'une subvention de 6 000 €
- 100 € par horloge astronomique installée. Ce dispositif permet de réduire la consommation de l'éclairage public en agissant notamment sur la durée de fonctionnement. 4 communes, Kédange-sur-Canner, Montenach, Tressange et Thionville, ont réalisé ce type d'opération qui a globalement généré une aide du SISCODIPE de 13 000 € ;
- La mise en valeur lumineuse d'éléments du patrimoine appartenant aux communes (hors édifices culturels et hôtels de ville). Knutange a ainsi bénéficié d'une subvention du SISCODIPE de 3 000 €.

Le Comité Syndical du SISCODIPE, réuni le 30 novembre 2016, a donc octroyé 22 000 € pour des opérations de développement durable au titre de 2016.

Photo Knutange – Mise en valeur du monument aux Morts :

